

FIUM'ORBU-CASTELLU-ORIENTE

Les plages accessibles dès aujourd'hui



Des horaires sont à respecter.

PAUL-MATHIEU SANTUCCI

Le préfet de la Haute-Corse, François Ravier, a autorisé l'accès aux plages pour plusieurs communes à partir d'aujourd'hui.

Plusieurs conditions sont à respecter : Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits, l'accès est autorisé à la plage entre 6 heures et 19 h 30. Les jeux et autres équipements sur la plage ne sont pas accessibles, les barbecues, pique-niques et la consommation d'alcool sont interdits également.

La liste des communes dont l'accès aux plages est autorisé

peut être consultée sur : <http://www.haute-corse.gouv.fr/>

Toute violation des mesures prévues par les arrêtés préfectoraux sera punie d'une amende de 135 €.

Le préfet rappelle qu'il s'agit d'une mesure dérogatoire et précaire et en appelle au civisme de la population. Cela en soulignant toutefois qu'il est nécessaire de rester dans la logique d'un déconfinement progressif, vigilant et respectueux des règles.

P.-M.S